

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2024

Date de convocation du Conseil Municipal :	12.02.2024
Date d'affichage du compte-rendu :	20.02.2024
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice	26
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :	25

Le dix-neuf Février deux-mille vingt-quatre, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis à l'Hôtel de Ville de Chef-Boutonne, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Fabrice **MICHELET** Maire, M. Christian **AUBERT** 1^{er} Adjoint, M. Jean **WAROUX** 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie **ROBION** 4^{ème} Adjoint, M. Patrick **PETIT** 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole **BETTAN** 6^{ème} adjoint, M. **Claude PAPOT** 7^{ème} Adjoint, Mme Annie **GONNORD** 8^{ème} Adjoint, Mme Amanda **HOLMES**, M. Francis **GRIFFAULT**, M. Patrick **COIRAULT**, Mme Patricia **DUFOUR**, M. Christian **GOUJEAU**, M. Pascal **TRUTEAU**, M. Frédéric **WATTEBLED**, M. Pascal **QUINTELIER**, M. Patrice **BAUDOIN**, Mme Angélique **BOURSIER**, Mme Christelle **BIET**, Mme Marie **KOHLER**.

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Marie-Claire **VEQUE** 2^{ème} Adjoint, Mme Monique **PARICHAUT**, M. Henri **MOINARD**, Mme Helen **ACE** et M. Rodolphe **FOURRÉ** qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leurs lieu et place à Mme Annie GONNORD, M. Christian GOUJEAU, M. Christian AUBERT, Mme Amanda HOLMES et Mme Christelle BIET, ainsi que M. Alain **HURIEZ** non représenté.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patrice BAUDOIN.

Le Maire accueille l'assemblée et remercie Damien Thiburce et Stéphane Petit intervenant respectivement pour le bilan d'activités 2023 du centre de secours d'une part et du Garde Champêtre d'autre part. Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 JANVIER 2024

Le Conseil Municipal à l'unanimité, valide la rédaction du compte rendu de la séance du 22 Janvier 2024.

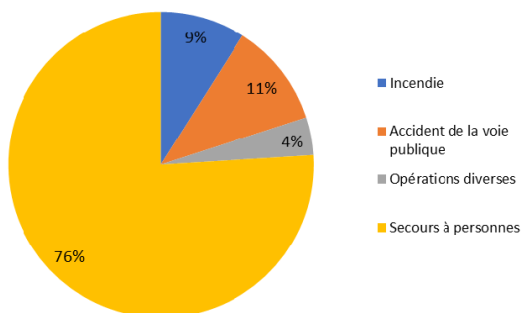
CENTRE DE SECOURS DE CHEF BOUTONNE : BILAN D'ACTIVITES 2023

Le lieutenant Damien Thiburce responsable du centre de secours de Chef-Boutonne rappelle le bilan de l'activité 2023 présenté à l'occasion de la Cérémonie de la Sainte-Barbe et répond aux questions des élus.

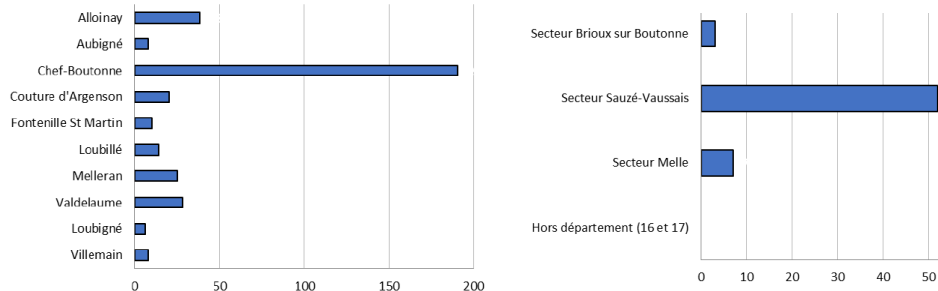
La cérémonie de la Sainte-Barbe a débuté par la remise de diplômes, de grades, médailles, de l'insigne de chef de centre à M. Thiburce et du nouvel écusson départemental à l'ensemble du personnel du centre de secours.

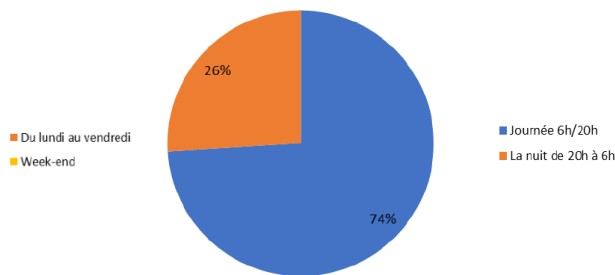
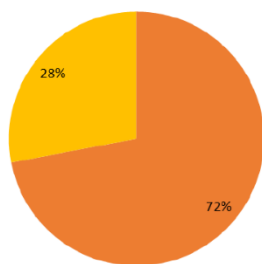
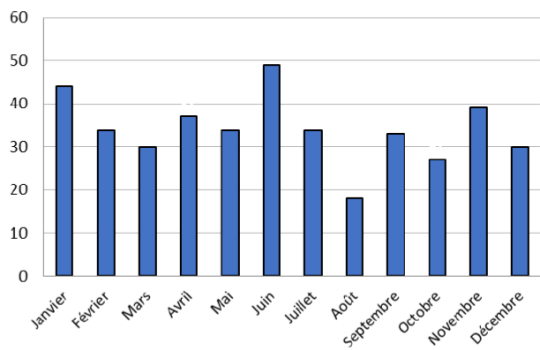
Evolution du nombre d'interventions réalisées : en 2020 : 380, en 2021 : 417, en 2022 : 402 et en 2023 : 363. 32 interventions ont été refusées en 2023, dont une dizaine de refus par manque de personnels et une vingtaine car les pompiers du centre étaient déjà engagés sur une autre intervention.

REPARTITION DES INTERVENTIONS 2023



RAPPORT OPERATIONNEL 2023 par commune et secteurs extérieurs





Nombre de SPV au 1^{er} janvier 2024

- 27 SPV toutes missions**
- 1 SPV mission SUAP**
- 2 SPV en double engagement (Employés communaux de Chef-Boutonne)**
- 2 ISP**

9 conventions employeurs

- Mairie de Chef-Boutonne**
- Communauté de communes Mellois en Poitou**
- Mairie de Asnières en Poitou**
- SDIS 79**

Quelques sujets sont abordés et donnent lieu à discussion :

- amélioration de la régulation des appels avec la mise en place d'une plateforme commune d'appels au 15 et 18;
- repartition entre les pompiers professionnels et les pompiers volontaires ;
- volontariat très important, à préserver malgré les remises en cause par l'Europe par rapport au droit du travail ;
- activités annexes aux interventions : entretien des équipements, des véhicules, des locaux, organisation des plannings
- activités professionnelles des pompiers du centre de secours très diverses ;
- 9 pompiers femmes sur les 28 pompiers du centre de secours de Chef-Boutonne ;
- nécessité de recruter de nouveaux pompiers ;
- importance des conventions de mise à disposition des pompiers salariés pendant la journée ;
- double affectation des pompiers par rapport à leur domicile et leur lieu de travail (2 au sein des agents communaux)
- les interventions effectuées pendant le temps de travail par Sébastien Calandrau qui est le pompier qui en réalise le plus au niveau départemental, représentent 20% de son temps.

Monsieur le Maire remercie le lieutenant Thiburce pour cette présentation et remercie également l'ensemble des pompiers et leurs familles pour leur engagement.

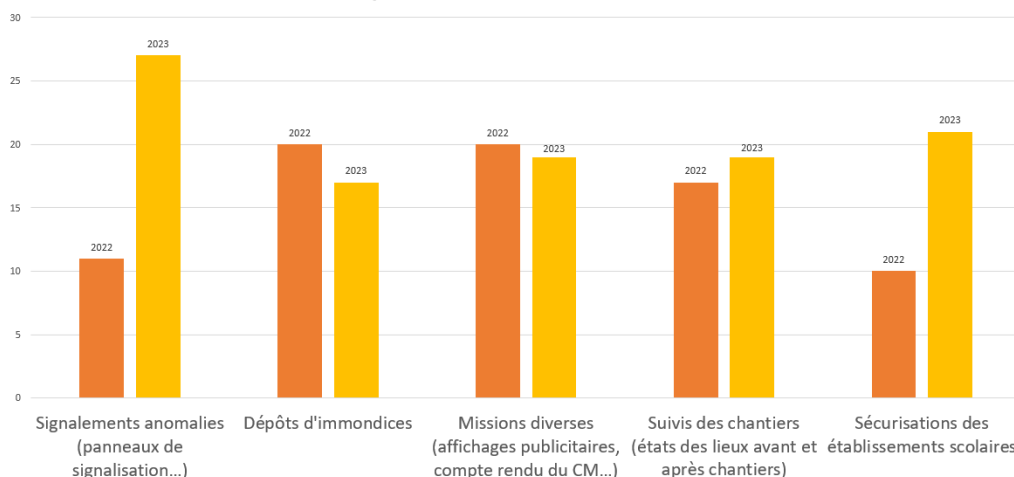
BILAN DES ACTIVITES DU GARDE CHAMPETRE EN 2023

Stéphane Petit Garde Champêtre présente une synthèse de son activité 2023 et répond aux questions des élus.

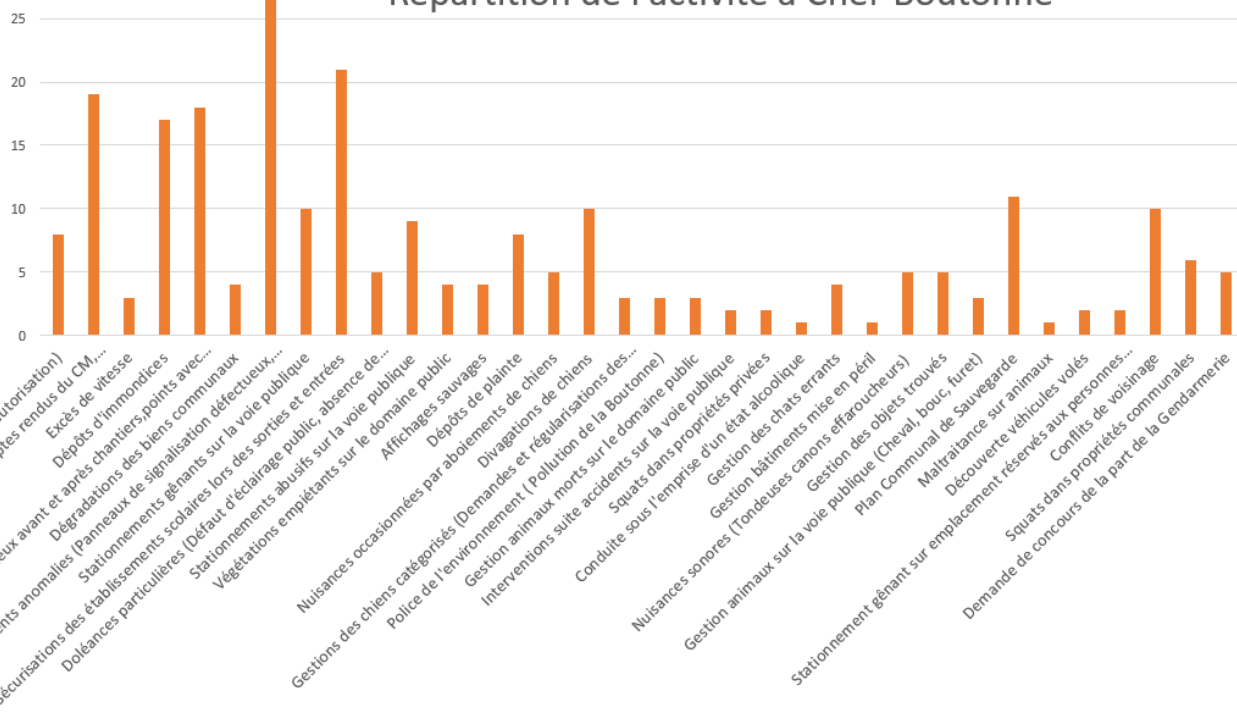
Quelques données :

Répartition de l'activité par commune historique : 302 interventions en 2023 (Chef-Boutonne historique : 241 Crézières : 20 La Bataille : 19 Tillou : 22)

Comparatif entre 2022 et 2023



Répartition de l'activité à Chef-Boutonne



Stéphane Petit est interrogé sur son action au niveau environnemental. Il indique que ses missions seront complétées à ce niveau là par la formation de 3 mois obligatoire, programmée au 2^{ème} semestre 2024.

Monsieur le Maire remercie Stéphane pour son professionnalisme, sa réactivité, et considère que son rôle important est devenu indispensable dans la commune.

INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

[Le Maire présente ce dossier](#)

Comme à l'occasion de chaque réunion, Monsieur le Maire donne quelques informations concernant la Communauté de Communes Mellois en Poitou. Sont ainsi abordés les sujets suivants :

- Le Plan d'actions pour la gestion des biodéchets a été voté à l'unanimité. Il existe 3 niveaux : Composteurs, Composteurs collectifs, Bac de regroupement collectifs. La mise en œuvre de ces moyens devra être précisée et adaptée pour chaque zone. Le déploiement est programmé au cours de l'année 2024.
- La Convention TER (Territoire Educatif Prioritaire) a été validée malgré des incohérences quant à la méthode de concertation entre les partenaires, déplorées par Frédéric Wattebled.

LOCATION DE LOCAUX COMMUNAUX - CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL 79

[Le Maire présente ce dossier](#)

La convention d'occupation des locaux mis à la disposition des services sociaux du Conseil Départemental des Deux-Sèvres, rue des Trois Versennes dans le lotissement de la gare, arrive à échéance. Afin de poursuivre cette mise à disposition de 3 bureaux (82.5m²), en accord avec les services du CD79, il est proposé de reconduire les termes de la convention précédente pour une durée de 6 ans, à compter du 1^{er} février 2024, à raison d'un loyer annuel de 6 520€ payable trimestriellement et révisable annuellement, auquel s'ajoute le remboursement du temps passé pour l'entretien effectué par le service intendance de la commune, à raison de 2h/semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide ainsi les termes de ladite convention avec le Conseil Départemental des Deux-Sèvres pour la mise à disposition de locaux communaux et autorise sa signature.

CONVENTION DE SERVITUDES AVEC GEREDIS A LA BATAILLE

En l'absence de Marie-Claire Veque, le Maire présente ce dossier

Il convient de délibérer pour régulariser par acte authentique, une convention de servitudes pour le passage de câbles électriques sur une parcelle située à La Bataille, Place de la Mare.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (24 pour - 1 contre) :

- Autorise la constitution de la servitude de passage au profit de GEREDIS Deux-Sèvres,
- Valide la convention de servitudes correspondante,
- Autorise la signature de tous les documents afférents à ce dossier.



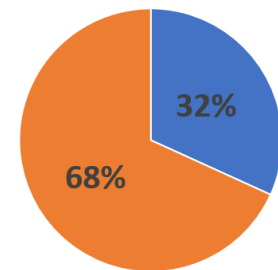
PROGRAMMATIONS DES TRAVAUX DE VOIRIE 2024 AVEC LE SIVU

Patrick Petit présente ce dossier

Patrick Petit présente l'évolution du contingent payé au Sivu en 2022 et 21023 et le prévisionnel 2024

	2022	2023	2024 (prévisionnel)
cotisation obligatoire	78 041,00 €	78 844,00 €	86 495,00 €
droit de tirage	49 215,00 €	52 310,00 €	50 093,00 €
utilisation au-delà du droit de tirage		1 610,00 €	
matériaux et autres	56 088,00 €	57 455,00 €	
	183 344,00 €	190 219,00 €	136 588,00 €

ventilation de l'utilisation du droit de tirage



Il présente et commente le projet de programme de voiries 2024 avec le concours du Sivu (Syndicat Unique de voirie de la Boutonne), établi par la commission Travaux-Patrimoine réunie le 15 Février 2024 et ainsi synthétisé :

Chantiers	Localisation	Matériaux et autres	Matériel droit de tirage
Réfection de voirie VC 2	Crézières (le Triat/chemin de la Rochelle)	4 739,80 €	2 072,60 €
Chemin rural	Les Vaux	2 269,16 €	1 277,40 €
Chemin rural (après ferme Baudrez)	parcellé le buisson brûlé	6 425,30 €	2 308,40 €
Réfection d'un trottoir carrossable	route de Melle	2 157,67 €	3 705,70 €
Parking de la mairie	Chef Boutonne historique	11 603,09 €	3 684,65 €
Réfection de la chaussée	Fief Turpin	17 137,07 €	2 710,40 €
Total		44 332,09	15 759,15

Un chantier pourrait être ajouté. Il s'agit de la création d'un parking à Crézières, dont l'acquisition foncière est actuellement en discussion.

Des précisions seront à apporter sur certains chantiers avant validation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide néanmoins les travaux de voirie listés pour 2024, avec le concours du SIVU.

SCHEMA DIRECTEUR DE VOIRIES AMENAGEMENT DE LA PLACE DU PETIT MAURE ET DU PASSAGE DES HALLES

Le Maire présente ce dossier

La chronologie de ce dossier est rappelée :

- Conseil Municipal 14 décembre 2023 : validation du principe général
- Rencontre Architecte des Batiments de France le 8 janvier 2024 : Validation globale des espaces.
- Début janvier 2024 : restitution du projet « Eclairage public » par l'Entreprise Delaire
- 15 janvier 2024 : retour de la Communauté de Communes sur l'emplacement des ordures ménagères.
- 24 janvier 2024 : copil schéma directeur voirie - Présentation du projet d'aménagement corrigé par A2I
- 7 février 2024 : réunion d'information avec les commerçants riverains

Quelques points sur lesquels le copil s'est positionné, sont présentés pour discussion par l'assemblée :

Circulation « passage des Halles »

- en espace piétons sous réserve qu'une réflexion soit menée quant à la traversée de la Place Cail
- mise en place de bornes excamotables retractables à l'entrée sud du passage avec une clé qui serait remise aux riverains du passage
- accès par le nord depuis la Rue du Commerce privilégié avec installation d'un « sens interdit sauf riverain ».

Les plantations :

Le cerisier présent sur la place de stationnement ne pourrait pas être conservé du fait de son état sanitaire qui remettrait en cause sa survie après travaux.

A la réaction de Marie Kohler qui souhaitait qu'il soit conservé et qui regrette le choix des abattages, Monsieur le Maire répond que la commission patrimoine a validé un projet de plantation de 700 arbres sur 2 ans, qui sera soumis à l'assemblée prochainement, pour une 1^{ère} plantation à l'automne.

L'ensemble des végétaux préconisés ayant reçu un avis positif de Roddy Fortin responsable des services techniques, a été validé par le « Copil Schéma Directeur de Voiries ».

La collecte du tri ménager : une problématique d'espace pour les containers de tri dans le nouvel aménagement proposé, est constatée quant aux marges de manœuvres et de circulation du camion de collecte.

La solution est donc le maintien de l'espace actuel, sous réserve qu'il soit intégré à l'environnement.

L'Eclairage public : Le modèle des lanternes est présenté et une option « détecteur » sur la zone piétonnière est à l'étude.

Le Retroplanning envisagé lors de la visio avec l'Atelier du Trait maître d'œuvre de l'opération Ilôt Place Cail, A2i maître d'œuvre du schéma directeur de voiries, Monsieur le Maire, Patrick Coirault et Frédéric Wattebled, élus en charge du suivi de ces 2 opérations :

- Travaux Place du Petit Maure en juin
- Travaux réseau d'eau par le Syndicat4B en septembre
- Travaux de voirie rue du Commerce, Place du Petit Maure et Passage des Halles en octobre et novembre 2024.

L'hypothèse de déviation pendant les travaux est à soumettre au Conseil Départemental 79

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide le fait que le Passage des Halles soit piétonnier.

REFECTION DE LA TOITURE DES SERVICES TECHNIQUES ET POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Christian Aubert présente ce dossier

Christian Aubert rappelle la chronologie de ce dossier :

- Conseil Municipal du 20 mars 2023 : validation pour AMO CRER
- Printemps 2023 : réflexion menée pour la réfection totale de la toiture et des chéneaux
- Juillet 2023 : étude structure par BA BOIS
- Fin d'année 2023 : organisation du marché composé de 5 lots : Désamiantage – Chéneaux - Renforcement charpente - Toiture - Panneaux photovoltaïques.

Le montant estimatif de l'ensemble de l'opération (travaux et honoraires) est évalué à 257 200 € HT ainsi réparti budgétairement :

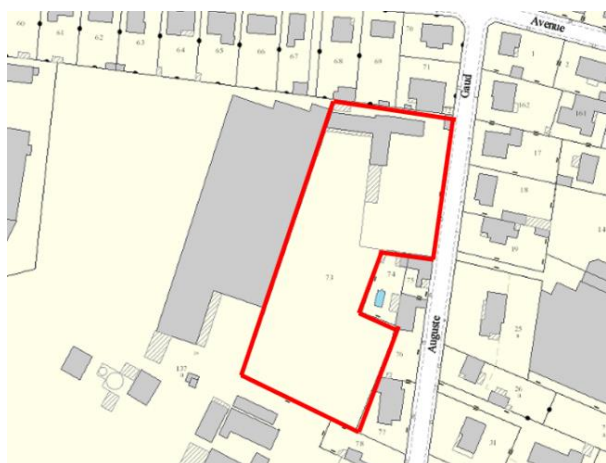
- Les opérations concernant la toiture seront affectées sur le budget principal
- Les opérations concernant le photovoltaïque seront affectées sur un SPIC

Le phasage envisagé est le suivant :

- Début mars : Lancement du marché
- Mars- avril : Travail avec le CRER pour définition des points d'autoconsommation collective
- Conseil Municipal du 15 avril : Choix des entreprises
- Mai-juin : modification du SPIC + décision pour organisation PMO (personne morale organisatrice)
- Juin-oct : Travaux.

Le Maire présente ce dossier

Le Maire indique que la propriété concernée, située Avenue Auguste Gaud, est celle de l'ancienne Ecole privée.



L'OAP du PLU actuel



Il rappelle la chronologie de ce dossier :

- 2017 : Achat de l'ancienne école située avenue Auguste Gaud
- Fin 2022 : validation du principe de vente si projet pour un intérêt collectif (Commission Développement)
- Début 2023 : porteur de projet pour rénover les bâtiments
- Septembre 2023 : rencontre avec l'association Maison Pour Tous pour évoquer le projet
- Octobre 2023 : accord de principe de l'Etat pour autoriser ce projet global conformément à l'OAP
- Novembre 2023 : le projet mixte « rénovation bâtiments » + projet social est présenté à la commission développement : avis favorable pour poursuivre la réflexion
- Décembre : renseignements pris auprès de l'avocat de la collectivité pour définir le cadre et les possibilités
- Janvier 2024 : discussion avec les porteurs du projet sur les possibilités.

Christelle Biet co-présidente et Frédéric Wattebled trésorier, présentent et expliquent le projet de l'association locale « Maison Pour Tous » qui comprend :

- la gestion de 2 logements inclusifs dans la partie bâtie en collaboration avec l'autre promoteur, dont le projet est à la rénovation du bâti :
- « la boîte à outils » qui a pour objectif d'initier les jeunes aux métiers manuels et techniques dans le cadre de partenariats divers déjà engagés
- « la maison des projets et jardins partagés » : habitat intergénérationnel et animations du tiers-lieu
- « la conciergerie » comprenant 3 niveaux de service (essentiels, collaboratifs et payants)
- « La ressourcerie numérique » pour contribuer à rapprocher les voisins et générations avec un gestionnaire animateur

En l'absence de Christelle Biet et Frédéric Wattebled qui ont répondu aux questions avant de quitter la salle afin d'éviter tout conflit d'intérêt, les élus échangent sur l'opération qui impliquerait donc 3 parties : le porteur de projet sur le bâti existant, l'association Maison pour Tous pour un projet social et la collectivité propriétaire.

Au gré des besoins respectifs pour chacun des 2 projets, l'hypothèse à ce jour, pourrait être, la vente de la partie nord bâtie et la signature d'un bail emphytéotique pour la partie sud.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 18 voix pour (5 abstentions), considérant que cette opération qui lie les 3 parties concernées, présente un réel intérêt collectif et est en totale cohérence avec la volonté de la collectivité, quant au devenir de cette propriété :

- valide le principe de cette opportunité de vente pour la partie nord et d'un bail emphytéotique sur la partie sud
- autorise l'avancement du dossier avec les 2 porteurs de projet avant toute décision.

Annie GONNORD en charge de l'animation locale

- fait un point d'étape des travaux menés par la commission au sujet du programme des animations 2024.
- invite les élus à composer un groupe de travail pour définir la nouvelle version « Javarzay en fête » qui remplacera la Foire de Javarzay.

Amanda Holmes , Jean Waroux, Christian Aubert sont volontaires pour y travailler avec Maeva Brochard agent en charge des animations 2024 et Annie Gonnord.

Angelique Boursier conseillère déléguée recense les besoins en livrets d'accueil à distribuer aux nouveaux habitants par les élus référents.

Patrick PETIT en charge des travaux communaux, dresse le détail des réalisations en cours sur la commune dont l'élagage, la taille, la réfection du muret rue dela Pirounelle ...

L'ordre du jour étant épuisé, les rapports de commission présentés, Monsieur le Maire évoque plusieurs sujets avant de clore la séance à 23h30 :

- PLUiH : Des documents seront transmis très prochainement aux élus pour leur totale information, afin que le débat soit éclairé et constructif au sein du conseil municipal.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable reprend les axes émanant des carnets d'intentions rédigés par chacune des collectivités.

- Elections européennes le 9 juin 2024 : le planning des permanences sera établi dès que les horaires d'ouverture des bureaux de vote seront connus.

- Les couleurs de peintures des façades de l'ilot Place Cail, proposées par l'architecte, ont été validées à la majorité des élus qui ont répondu par mail.

- La Nouvelle République recherche un correspondant local pour remplacer Mario Pico qui souhaite arrêter.

Ainsi délibéré en Mairie de CHEF-BOUTONNE, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme, en Mairie de CHEF-BOUTONNE, le vingt deux Janvier deux mille vingt-quatre.

Le secrétaire de séance
Patrice BAUDOUIN

Le Maire
Fabrice MICHELET